

FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Mobilisation citoyenne

Soutien à la mise en place d'un Aire Terrestre Educative



Action n°



MOBILISATION-1

→ Objectifs et cibles de l'action

Sensibiliser les écolier·ères, collégien·nes et lycéen·nes à la préservation de la biodiversité.

Initié par l'Office français de la biodiversité, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, ce programme national est animé en région Bourgogne Franche-Comté auprès des enseignant·es et des éducateur·rices à l'environnement par le GRAINE.

Les grands objectifs des Aires Éducatives sont de :

- Former les jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable ;
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire ;
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, élus ...).

→ Éléments de contexte



Techniques, règlementaires, exemples ...

Une Aire Éducative est une petite zone ouverte au public, gérée de manière participative par des élèves du CE2 à la terminale. On distingue les aires terrestres éducatives (ATE) des aires marines éducatives (AME) que l'on ne retrouve pas en Bourgogne Franche-Comté. Pour les ATE, il peut s'agir de prairie, friche, parcelle forestière ou encore parc urbain. Mais également de berges le long de cours d'eau : ruisseau, rivière, fleuve. Outil de pédagogie active, une Aire Educative se construit avec un trio d'acteur·rices engagé·es sur le terrain : un·e enseignant·e, une structure d'éducation à l'environnement et la commune de l'école.

Avec les Aires Educatives, les enfants découvrent et deviennent acteurs de leur patrimoine local.

C'est également un support interdisciplinaire pour les apprentissages, s'intégrant dans les programmes et en lien direct avec le patrimoine naturel et culturel de chaque territoire.

Les Aires Éducatives permettent une interaction des élèves avec les acteurs de la gestion des sites naturels ou semi-naturels et les élu·es locaux. En effet, le programme comporte plusieurs phases. Une fois la zone choisie en conseil des élèves et l'état des lieux effectué, les élèves sont invité·es à formuler des propositions d'actions de préservation des milieux à leur commune. Le projet d'une Aire Éducative visant à être pérenne, ils pourront le suivre sur plusieurs années. Permettre aux jeunes de s'approprier les mécanismes de la vie citoyenne constitue également un objectif important du dispositif.

Les établissements concernés sont accessibles sur la page Aire éducative dédiée de l'ARB.

Pour développer une Aire Educative dans votre commune, le GRAINE conseille, accompagne la mise en place et l'inscription au dispositif et anime le réseau des Aires Éducatives en Bourgogne-Franche-Comté auprès des porteurs de projet.

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.



Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance SRB

D1	D/ Entraîner l'adhésion et la participation de tous 1/ Faire émerger une culture de la nature
----	---

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]